

DATE :

Dossier de demande

RSI-Covid

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES DIRIGEANTS

RAISON SOCIALE :

ENSEIGNE COMMERCIALE :

ADRESSE

ADRESSE	
SIEGE SOCIAL	
ETABLISSEMENT 1	
ETABLISSEMENT 2	

N° SIREN :

CODE APE :

FORME JURIDIQUE :

CAPITAL SOCIAL :

DATE DE CREATION :

DIRIGEANTS :

NOM PRENOM	DATE NAISSANCE	FONCTION	TEL	EMAIL

PARTENAIRES BANCAIRES :

BANQUE	AGENCE	CORRESPONDANT	TEL

CORRESPONDANT BPIFRANCE :

EXPERT-COMPTABLE :

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

RESEAUX D'ACCOMPAGNEMENT EN RELATION AVEC LE DIRIGEANT :

REPARTITION DU CAPITAL :

<u>ASSOCIES PERSONNES PHYSIQUES</u> NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NOMBRE PARTS OU ACTIONS	% CAPITAL
<u>ASSOCIES PERSONNES MORALES</u> RAISON SOCIALE ET SIREN	DATE IMMATRICULATION		
<i>TOTAL actions ou parts</i>			

FILIALES :

RAISON SOCIALE	LIEN CAPITAL (%)	SIREN	CAPITAL	ADRESSE

REPARTITION RESSOURCES HUMAINES :

FONCTIONS	SALARIES	NON SALARIES	FREE LANCE	TOTAL
DIRECTION Dont en Région				
ADMINISTRATIF Dont en Région				
BE/R&D Dont en Région				
PRODUCTION Dont en Région				
COMMERCIAL Dont en Région				
TOTAL Dont en Région				

BREF HISTORIQUE DU PROJET D'ENTREPRISE :

STADE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET :

II. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1. PRODUIT (OU SERVICE, SOLUTION) VENDU PAR LA SOCIETE

NATURE DU PRODUIT OU DU SERVICE :

DESCRIPTION TECHNIQUE :

CIBLES COMMERCIALES :

UTILISATEURS FINAUX SI DIFFERENTS DES CIBLES COMMERCIALES :

ELEMENTS DIFFERENTIANTS DE L'OFFRE :

2. CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'OFFRE

MOYENS INTERNES MOBILISABLES (MATERIELS ET HUMAINS) :

RESSOURCES ET MOYENS DE PRODUCTION EXTERNES :

PARTENARIATS CLES :

3. CONDITIONS D'ACCES AU MARCHÉ

DEFINITION DES SEGMENTS ADRESSES, TAILLE, EVOLUTION :

IDENTIFICATION DES CIBLES COMMERCIALES :

CARACTERISTIQUES DU TIME TO MARKET :

CONCURRENTS ACTUELS OU POTENTIELS :

POLITIQUE COMMERCIALE DE LA SOCIETE :

MOYENS COMMERCIAUX MIS EN ŒUVRE PAR LA SOCIETE (EQUIPES DE VENTE, MOYENS DE COMMUNICATION, DE PROSPECTION...) :

PORTEFEUILLE CLIENTS ACTUELS :

4. SITUATION FINANCIERE

COMMENT SE CONSTRUIT LE CHIFFRE D'AFFAIRES :

QUELS SONT LES PRINCIPAUX COUTS :

EVOLUTION DES VENTES SUR LES 3 DERNIERES ANNEES :

EXPLOITATION DERNIER EXERCICE CLOTURE :

⇒ CA :

⇒ REX :

⇒ RN :

⇒ EFFECTIF ETP :

⇒ FONDS PROPRES DERNIERS EXERCICES CLOTURES :

⇒ MONTANTS CAPITAL + PRIME D'EMISSION :

⇒ DETAIL ENDETTEMENT FINANCIER ET BANCAIRE (avance remboursable, prêt bancaire, PGE, remboursement des comptes courants des prêts d'honneur, emprunt obligataire... :

Nature prêt	Prêteur	Montant initial	Encours dû	Capital remboursé/an	Date de fin

III. LE PROJET DE DEVELOPPEMENT

1. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN COURS OU ENVISAGEE

2. IMPACTS DE LA CRISE COVID 19 SUR LE DEROULEMENT DU PROJET

DESCRIPTION DES CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE :

(⇒ Impact sur le commercial, les conditions d'approvisionnement et de production, de fonctionnement interne

⇒ Perte de CA, incidence sur la marge, détérioration de la trésorerie, licenciements...)

MESURES PRISES POUR FAIRE FACE A LA CRISE :

REPOSITIONNEMENT DU PROJET NECESSAIRE OU POURSUITE DU PROJET INITIAL :

3. COMPTE de RESULTAT PREVISIONNEL

Insérer un compte de résultats prévisionnels détaillé sur 3 ans

Préciser les hypothèses de construction des ventes prévisionnelles.

4. PLAN DE FINANCEMENT

Insérer un plan de financement prévisionnel détaillé sur 3 ans.

Préciser la nature des investissements prévisionnels, les modalités de calcul du besoin en fonds de roulement prévisionnel :

Préciser les ressources acquises, en cours de demande, à solliciter

5. PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL MENSUEL SUR 1 AN

Insérer un plan de trésorerie prévisionnel mensuel détaillé sur 3 ans.

IV. INTERVENTION SOLLICITEE

MONTANT RSI COVID SOLLICITE :

FINANCEMENT(S) COMPLEMENTAIRE(S) PRIVE(S) S'IL Y A LIEU

Financements complémentaires privés				
Nature	Montant	Financier	Accordé O/N	Versé O/N (date versement)

MODELE DE DECLARATION D'AIDE PAR L'ENTREPRISE ¹

(A établir sur papier a en tête de l'entreprise)

Objet: Déclaration des aides placées sous le règlement De Minimis n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013

Je soussigné **(nom, prénom et qualité,** représentant de **(raison sociale)**,
entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides De Minimis, déclare :

- n'avoir reçu aucune aide De Minimis² durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides De Minimis² listées³ dans les tableaux ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides De Minimis sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- ✓ Règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides De Minimis,
- ✓ Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides De Minimis,
- ✓ Règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides De Minimis octroyées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- ✓ Règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides De Minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- ✓ Règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides De Minimis dans le secteur de la production de produits agricoles,
- ✓ Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides De Minimis dans le secteur de l'agriculture
- ✓ Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application

des articles 107 et 108 du TFUE aux aides De Minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG).

Aides perçues :

Date de l'attribution de l'aide De Minimis ³	Nom et n° siren de l'entreprise ⁴	Type d'aide De Minimis (général, Agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁵ (en euros)
Au titre de la société bénéficiaire			
Total			
Au titre des sociétés du groupe			
Total			

Aides demandées et non encore perçues :

Date de demande de l'aide De Minimis ³ si non encore perçue	Nom et n° siren de l'entreprise ⁴	Type d'aide De Minimis (général, Agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁵ (en euros)
Au titre de la société bénéficiaire			
Total			
Au titre des sociétés du groupe			
Total			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours:

- une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Fait à _____ le.....

(Indiquer le nom et la qualité du signataire)

Notes de renvois

(1) Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12156*03 accessible sur le site www.servicepublic.fr.

(2) Les aides De Minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides De Minimis ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires du caractère De Minimis des aides attribuées. Le montant maximum d'aide De Minimis est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

(3) Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement De Minimis

(4) Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides De Minimis peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.

Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition «d'entreprise unique» (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide De Minimis de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même «entreprise unique». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides De Minimis versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide De Minimis perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.

Définition d'une «entreprise unique» : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- ✓ une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- ✓ une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- ✓ une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- ✓ une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

(5) Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide